



1105993102

DATE DEPOT : 2011-06-24

NUMERO DE DEPOT : 2011R060317

N° GESTION : 1998B18795

N° SIREN : 421318809

DENOMINATION : DEVON STORAGE FRANCE

ADRESSE : 64 rue du Ranelagh 75016 Paris

DATE D'ACTE : 2011/06/14

TYPE D'ACTE : ACTE SOUS SEING PRIVE

NATURE D'ACTE : CESSION DE PARTS

DEVON STORAGE FRANCE

**Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 6.500.000 EUROS**

**Siège social : 64 rue du Ranelagh
75016 – PARIS**

RCS PARIS 421 318 809

CESSION DE PARTS SOCIALES

ENTRE LES SOUSSIGNES :

. La S.N.C. « FINANCIERE DE PATRIMOINE »

Société en Nom Collectif au capital de 406.954 EUROS,
Dont le siège social est fixé à Paris (75013) 9 rue Baudoin
Immatriculée au R.C.S. de Paris sous le numéro 407 944 974
Représentée par Monsieur Daniel GUERIN, son Gérant

cédante d'une part,

et

. La Société Civile de Participations Foncières « S.C.P.F. »

Société Civile au capital de 1.020 EUROS,
Dont le siège social est fixé à Paris (75013) 9 rue Baudoin
Immatriculée au R.C.S. de Paris sous le numéro 428 813 554
Représentée par Monsieur Daniel GUERIN, son Gérant

cessionnaire d'autre part,



EXPOSE

Préalablement à la cession de parts sociales, objet des présentes, il a été exposé ce qui suit :

Il existe à ce jour une Société à Responsabilité Limitée dénommée « **DEVON STORAGE FRANCE** » ayant pour objet :

- L'exploitation, la mise à disposition d'espaces d'entreposage grand public, toutes prestations de services liées à l'activité de mini entrepôts pour entreprises et particuliers, en direct ou en franchise.

qui a été constituée par acte sous seings privés en date du 23/12/1998 dont copie a été déposée au Greffe du Tribunal de Commerce de Paris le 24 décembre 1998 sous le numéro 022346. La constitution a été publiée au Journal « Le Publicateur Légal » du 24/12/1998. La durée a été fixée à 99 années à compter du 24/12/1998 pour se terminer le 24/12/2097.

Le siège social de la société, alors fixé 3 rue du Colonel Moll à Paris 17^{ème}, a été transféré 64 rue du Ranelagh à Paris 16^{ème}, par décision des associés du 4 septembre 2007.

Son capital est à ce jour composé de 1.625.000 parts, au nombre desquelles la société cédante en détient 35.250, soit 2,168 % desdites parts.

La société est actuellement gérée et administrée par Monsieur Daniel GUERIN et ce pour une durée illimitée.

Sous l'article 10 – III des statuts de la société, il est stipulé :

ARTICLE 10 CESSION ET TRANSMISSION DES PARTS

III/ En cas de pluralité d'associés, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à titre onéreux ou gratuit, à quelque personne que ce soit, qu'avec le consentement de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts des parts sociales, cette majorité étant déterminée compte tenu de la personne et des parts de l'associé cédant.

ORIGINE DE PROPRIETE

La SNC « **FINANCIERE DE PATRIMOINE** », cédante, possède dans cette société, 35.250 parts sociales qui lui ont été attribuées en contrepartie de son apport à la société « **DEVON STORAGE FRANCE** » en date du 21 juin 2007, des parts sociales qu'elle détenait dans le capital de la société « **COMPAGNIE IMMOBILIERE ET FINANCIERE** » et de l'augmentation du capital qui s'en est suivie dans la société bénéficiaire dudit apport.

Ceci exposé, il est passé à la cession de parts sociales objet des présentes.



CESSION DE PARTS

Par ces présentes, Monsieur Daniel GUERIN, es-qualité pour la S.N.C. « FINANCIERE DE PATRIMOINE », cède et transporte sous les garanties ordinaires et de droit à la Société Civile de Participations Foncières « S.C.P.F. », cessionnaire, ce qui est accepté pour celle-ci par son Gérant, trente cinq mille deux cent cinquante (35.250) parts sociales de la société « DEVON STORAGE FRANCE » avec tous les droits et obligations qui y sont attachés.

PRIX

La présente cession est consentie moyennant le prix de CENT CINQUANTE EUROS (150 €) réglé ce jour ainsi que le représentant du cédant le reconnaît et en donne bonne et valable quittance.

dont quittance.

AUTORISATION DE CESSION

La présente cession a été autorisée aux termes d'une délibération des associés en date du 24 mai 2011.

PROPRIETE JOUISSANCE

Cette cession qui n'entraîne pas la dissolution de la société, prend effet ce jour, date à compter de laquelle la Société Civile de Participations Foncières « S.C.P.F. », cessionnaire, est propriétaire des parts, en touchera les revenus et bénéficiera de tous les droits y attachés.

SIGNIFICATION

La présente cession sera signifiée à la Société, conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code Civil. Toutefois, cette signification sera remplacée par le dépôt d'un original du présent acte au siège social contre remise par la gérance d'une attestation de ce dépôt.



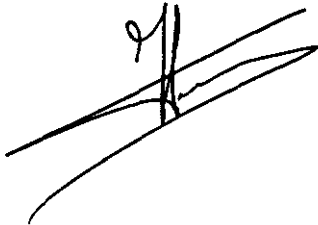
FRAIS

Tous les frais, droits et honoraires des présentes et ceux qui en seront la suite et/ou les conséquences seront supportés par la cessionnaire, qui s'y oblige.

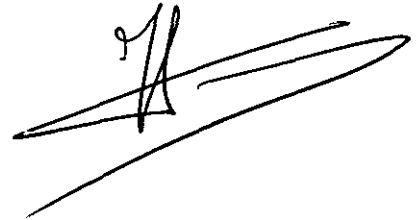
Fait à Paris, le 14, 06. 2011

en 6 originaux dont : un pour la Cédante, un pour la Cessionnaire, un pour l'Enregistrement, deux pour le Greffe, un pour la Société

Pour la Société Civile de Participations
Foncières « S.C.P.F. »
Son Gérant



Pour la SNC
« FINANCIERE DE PATRIMOINE »
Son Gérant



Enregistré à : S.I.E 6E ODEON-POLE ENREGISTREMENT PARIS SUD
Le 16/06/2011 Bordereau n°2011/670 Case n°11
Ext 9561
Enregistrement : 25 € Pénalités :
Total liquidé : vingt-cinq euros
Montant reçu : vingt-cinq euros
L'Agent

Abdellatif LAZRAG
Agent Administratif

